

979, rue Bank, bureau 400 Ottawa , ON KIS 5K5

cira.ca

# Plan d'accessibilité pluriannuel

CIRA s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées et à assurer une conformité entière aux normes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), et à veiller au maintien de cette approche. Pour respecter cet engagement, CIRA a préparé un plan d'accessibilité pluriannuel conformément au Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées en vertu de la LAPHO. Le plan est revu et mis à jour au moins tous les cinq ans. Il énonce les politiques et les mesures que nous avons prises ainsi que notre engagement continu à améliorer la situation et à garantir l'accessibilité de nos services aux personnes handicapées.

#### Service à la clientèle

CIRA s'engage à fournir un service à la clientèle et un contenu accessibles et à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Les personnes handicapées se verront offrir les mêmes chances que les autres personnes d'obtenir, d'utiliser et de profiter des produits et services offerts par CIRA. Les personnes handicapées peuvent utiliser des appareils ou accessoires fonctionnels pour accéder aux produits et services. Nous avons élaboré notre politique d'accessibilité qui régit l'offre de biens et de services aux personnes handicapées. Nous avons formé et continuerons de former tout le personnel sur les façons de communiquer avec nos client·es afin de répondre à leurs besoins en matière d'information et de communication. De plus, nous échangerons avec les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins particuliers. Dans le cadre de





979, rue Bank, bureau 400 Ottawa , ON KIS 5K5

cira.ca cira.ca/**fr**  notre politique d'accessibilité, nous avons mis en place un processus de rétroaction qui comprend différentes options de contact. Nous invitons les gens à nous faire part de leurs commentaires. Vous trouverez également ces renseignements au bas de cette page.

## Information et communications

CIRA s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Nous diffusons sur demande les renseignements publics disponibles dans différents formats. Nous échangerons avec ces personnes pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication. Nous fournirons en outre des renseignements et des communications dans des formats accessibles avec un soutien en temps opportun, conformément aux exigences de la *LAPHO*.

CIRA a apporté les modifications nécessaires au contenu de son site Web, et ce dernier est à jour et conforme à la norme *WCAG 2.0, niveau AA.* Nous examinerons le nouveau contenu pour nous assurer qu'il est conforme aux lignes directrices et apporterons les amendements nécessaires.

## **Formation**

CIRA offrira une formation à tout le personnel et autres personnes qui travaillent avec le public ou à d'autres tiers qui offrent des biens et des services ou s'occupent d'installations en son nom. CIRA formera également toutes les personnes qui prennent part à l'élaboration des politiques, des pratiques et des procédures ayant trait à l'interaction de l'organisme avec le





979, rue Bank, bureau 400 Ottawa , ON KIS 5K5

cira.ca cira.ca/**fr**  public. Cette formation comprend les exigences de la *LAPHO* et du *Code des droits de la personne* qui concernent les personnes handicapées. Les nouveaux·elles membres du personnel doivent effectuer la formation dans les 30 premiers jours suivant leur intégration. CIRA consigne les données relatives à la formation, notamment les dates auxquelles elle a été offerte.

## Recrutement et emploi

CIRA s'engage à mettre en œuvre des pratiques d'emploi équitables et accessibles. Nous offrons aux candidat·es une expérience accessible qui est indiquée dans nos offres d'emploi. De plus, nous proposons des mesures d'adaptation et des ajustements pendant les processus de recrutement et d'évaluation et, sur demande, lorsque les personnes sont embauchées. Lorsque les candidat·es à l'emploi sont choisi·es individuellement pour participer au processus d'évaluation ou de sélection, nous les informons que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande concernant le matériel ou les processus utilisés. Dans le cadre d'une offre d'emploi, nous renseignons le·la candidat·e retenu·e sur les politiques de CIRA en matière de mesures d'adaptation pour les personnes handicapées. Nous échangerons avec le ou la candidat·e pour déterminer les mesures d'adaptation appropriées pour son handicap et nous lui fournirons ces mesures ou un soutien en conséquence.

Conformément à la *LAPHO*, CIRA prend des mesures pour fournir au personnel des renseignements liés à l'emploi dans des formats accessibles et avec des aides à la communication au besoin, pour élaborer des plans





979, rue Bank, bureau 400 Ottawa , ON KIS 5K5

cira.ca cira.ca/**fr**  individuels d'adaptation et de retour au travail comme l'exige la *LAPHO*. Ainsi, CIRA fait en sorte que les besoins en matière d'accessibilité des employé·es handicapé·es soient pris en compte dans ses processus de gestion du rendement, de développement de carrière et de réaffectation.

## Coordonnées

Pour en savoir davantage sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec nous :

- Par courriel à accessibility@cira.ca;
- Par téléphone au 1 877 860-1411;
- En personne, par la poste ou par service de messagerie à l'adresse suivante : 979, rue Bank, bureau 400, Ottawa (Ontario) K1S 5K5

Les formats accessibles de ce document seront fournis sur demande.

Dernière mise à jour : décembre 2023

